



MARS
N°3 - 2001

INFORMATIONS VERNIER

www.vernier.ch est prêt

La communication communale a été dépoussiérée. D'une part, un nouveau logo a vu le jour. Il reprend les couleurs des armoiries en forme de V stylisé. D'autre part, un site Internet propre à

Vernier va fonctionner sous peu. Il permettra aux citoyens de prendre connaissance très rapidement des délibérations adoptées par le Conseil municipal, par exemple.



Commune de Vernier

Voici le nouveau logo de la Commune de Vernier que l'on retrouvera sur tous les supports officiels.

SOMMAIRE

Le thème

- 3** **www.vernier.ch est prêt**
Le nouveau site Internet de la commune va dans le sens d'un projet de loi actuellement en discussion dans une commission du Grand Conseil et qui contraint les autorités à faire de l'information active.

Nouvelles communales

- 5** Séances du Conseil municipal
9 Travaux à la route de Vernier
10 Municipalisation des tennis de Vernier
12 Revitalisation du bois de la Grille

- 16** Vos petites annonces
18 Echos des clubs d'aînés
24 Nouveautés dans les bibliothèques communales

Infos-quartier

- 15** AIVV : Collection de Balances

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi

Av. des Libellules 8

Tél. 979 09 99

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin

Route du Bois-des-Frères 30

Piscine couverte du Lignon, jusqu'au 11 mai 2001, lun 11h-13h30 et 16h30-20h30; mar-jeu-ven 9h30-13h30, 16h30-20h30; mer 9h30-20h30; sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Pl. du Lignon 43, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 719 6111

urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

9h-12h, 13h30-16h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.

Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.

Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.

Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,

sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 30 avril 2001

Délai rédactionnel 6 avril 2001

Journal tiré à 14'500 exemplaires

«La commune avait la volonté de dé-poussiérer la communication et de mettre en place les nouvelles technologies d'information, soit Internet.

De plus, cela va dans le sens d'un projet de loi actuellement en discussion dans une commission du Grand Conseil et qui va très loin dans la mise à disposition des informations», résume Patrick Leuba, secrétaire général de la commune.

Ce projet de loi (PL) contraint les autorités à faire de l'information active. De plus, l'accès aux documents communaux changera.

Actuellement, tout est confidentiel, sauf s'il y a un intérêt prépondérant. Désormais cela sera exactement l'inverse. Tout pourra être accessible au public, sauf lorsqu'il y a nécessité absolue de garder une certaine confidentialité.

Ce PL nécessite une certaine organisation afin de pouvoir mettre l'information à disposition du public.

Cela étant, à Genève, beaucoup d'actes dépendent du canton et non des communes, tel un changement de domicile. Ainsi, lorsque l'on propose un site interactif offrant certains services, il s'agit d'en tenir compte.

Pas de transactions financières

Il va de soi que le site de l'Association des communes genevoises existe toujours. Il a même été étoffé en décembre dernier.

Ayant dû œuvrer pour se faire, Vernier a eu envie d'aller encore plus loin. La commune répondait aussi ainsi à un postulat de Christophe Dulex (PDC) voté voici quelque temps déjà.

Le Conseil administratif souhaite un site doté d'une certaine interactivité. Mais cette volonté s'est heurtée à certaines difficultés.

Ainsi, en ce qui concerne par exemple les cartes d'identité, la commune a besoin de la signature de la personne concernée. En effet, la société

qui les fabrique doit scanner la signature. Il faut également fournir une photo. D'où, pour l'heure, la nécessité de se déplacer encore à la mairie.

Par contre, il y aura la possibilité de commander les médailles de chien, de réserver des billets pour les spectacles organisés par le Service culturel ou encore de réserver les salles appartenant à la commune.

Mais cela va nécessiter de pouvoir sécuriser les transactions financières. Cela a un coût. Or, pour l'heure, l'enveloppe à disposition pour la création du site ne permet pas d'offrir d'emblée ce service.

Mise à jour quotidienne

Le site sera mis à jour quotidiennement. Pour ce faire, il a fallu trouver un répondant dans chaque service communal qui puisse accéder aux données et effectuer la mise à jour.

Désormais, les Verniolans pourront consulter toutes les décisions du Conseil municipal, avec le nombre de voix et le délai de référendum.

Celles-ci seront sur le site moins d'une semaine après l'adoption des délibérations en question. Cela se fera en parallèle à l'affichage public.

Les procès-verbaux exhaustifs, approuvés, de la séance précédente, seront eux aussi consultables.

La plupart de ces documents seront en format «PDF», avec comme avantage de pouvoir utiliser des fonctions de recherche et d'être à l'abri d'un éventuel piratage.

Autre nouveauté très intéressante : différents agendas – politique, sportif, culturel, et social – que l'on peut consulter soit séparément, soit regroupés de manière chronologique.

Voici une liste exhaustive des grandes têtes de chapitre du site www.vernier.ch:

- la commune de Vernier (son accessibilité, son historique, ses armoiries, des informations statistiques,

les finances communales, le plan de la commune, la localisation des bâtiments communaux, etc.),

- les autorités (présentation du Conseil administratif, de son programme de législature, présentation du Conseil municipal, les procès-verbaux des séances, etc.),
- les services communaux (l'organigramme général, une présentation de chaque service, et les places vacantes),
- les informations officielles (des infos sur les cartes d'identité, les naissances, les mariages, les décès, les actes d'origine, sur les ordres du jour et décisions du Conseil municipal, les mises à l'enquête publique, les décisions d'aménagement du territoire, les manifestations officielles, etc.),
- la vie culturelle (bibliothèques, concerts, théâtre, expositions, cinémas, les associations culturelles, etc.),
- les activités sportives (les installations sportives, les associations et clubs sportifs),
- la sécurité (agents de sécurité municipale, protection civile, service du feu, secours, etc.),
- la vie sociale (enfants, jeunesse, aînés, quartiers, loisirs, etc.),
- la vie économique (les entreprises établies à Vernier, la promotion économique, un lien avec le site de la Fondation pour les terrains industriels, des infos sur la taxe professionnelle),
- le guide pratique (permettant au visiteur d'accéder directement à la page correspondant à l'information désirée),
- les projets en cours (par exemple Récup'déchets, Agenda 21, Canin malin, la municipalisation de la petite enfance, le dépôt du feu et les travaux autoroutiers).

FACIL'IMPÔTS
Fiscalité-Comptabilité-Services financiers-Assurances

Voire déclaration d'impôts à votre domicile ou au bureau
SUR RENDEZ-VOUS!
(à partir de 10h)

Tél. 796 81 43
Fax 796 81 73 - e-mail: facilimpots@orange.fr

UNE CORVÉE POUR VOUS?

DECLARATION des 70 - Fr.
Avec titres ou aménalable des 100 - Fr.
Déplacement 30 - Fr.

UN PLAISIR AVEC NOUS!

Notre prestation:
- Copies de la déclaration et calcul des impôts à payer
- Suivi du dossier et vérification de la taxation
- Conseil des économies fiscales à réaliser
- Système fiscal 2001

Mémoire pour correspondance:
Daniel BERTIN - Au Hameau-Falaise 22
1214 CHATELAINE

GARIN FRÈRES

Installation sanitaire
Dépannage
Couverture ferblanterie
Entretien toiture

Etudions toutes propositions
Devis gratuit et sans engagement

9C, chemin de Mouille-Galand
1214 VERNIER/GE
Tél. & fax 022/341 12 25
Natels 079 60 60 555 & 079 206 85 91

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

L'AVENIR ACCORDEONISTE DE CHATELAIN

vous convie à sa soirée annuelle



" LES ANNEES TUBES "

samedi 7 avril 2001

salle communale de Vernier-Place
20 heures - ouverture des portes: 19h30



entrée libre
tombola - buvette - buffet

Présentation: Robert BORGIS

Tarifs publicitaires

1/12 page	Fr. 110.-	1/3 page	Fr. 400.-
2/12 page	Fr. 220.-	1/2 page	Fr. 560.-
1/4 page	Fr. 300.-	1 page intérieure	Fr. 1000.-
1/4 page couv. int.	Fr. 330.-	1 page couv. ext.	Fr. 1200.-



SIMON BORGA

Etanchéité

Couverture

Ferblanterie

Isolation

Entretien toiture

8, chemin des Carpières
1219 Le Lignon

Tél. 797 47 87
Fax 797 47 26

La séance est ouverte sous la présidence de Christiane Schaller. Une lettre de démission de Patrick Jeanbourquin (PDC) pour le 31 décembre 2000 est lue.

La parole est ensuite donnée à M. le maire Christophe Iseli. Il communique le nom de la future responsable du service de la petite enfance : Mme Anne Etienne-Nagy, 34 ans, actuellement directrice de la crèche «La planète des enfants» aux Charmilles. Elle entrera en fonction officiellement le 1er mars 2001.

Le Conseil administratif a décidé de verser 5000 francs au projet «la Cité des Métiers», destiné à présenter les différentes filières de la formation et des métiers lors de la prochaine Foire de Genève en 2001.

Le Conseil administratif est en train d'étudier un projet de contrat de prestations liant la commune de Vernier à l'association VIE. Une fois élaboré, ce contrat de prestations sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Dans le cadre de la consultation des communes à un projet de motion déposé au Grand Conseil, les Conseils administratifs de Meyrin et Vernier ont écrit conjointement à la commission concernée pour lui faire savoir qu'ils étaient opposés au transfert de trafic de la route de Meyrin sur les routes de Vernier et du Nant-d'Avril par un contournement du village de Meyrin.

Enfin, le Conseil administratif a décidé de participer, à hauteur de 10 000 francs, à une étude d'aménagement transfrontalière sur le périmètre du rectangle d'Or.

En remplacement de Patrick Jeanbourquin au poste de vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal, les élus désignent Yves Magnin.

Besoins en places d'accueil

La délibération 112, relative au crédit de 60 000 francs pour mener une étude des besoins en places d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal, est acceptée par 27 oui et 4 abstentions (ADG). 800 des 1200 familles établies sur le territoire

communal seront sondées par un Institut spécialisé et ce par téléphone. Cela donnera ainsi une marge d'erreur de 3,5%.

La délibération 77, relative à la dérogation au rapport des surfaces pour les parcelles 4191 et 4193 (chemin Henri-de-Buren 2 à 42), est acceptée par 23 oui, 7 non (L) et 1 abstention (R).

Les trois bâtiments qui viendront densifier cette zone villa préserveront l'essentiel du parc existant.

Une seconde dérogation est acceptée, par 27 oui, 1 non et 3 abstentions, relative à la parcelle 708 à Aïre (chemin des Bois-Jacquet 18).

Une pétition, demandant que le personnel de la petite enfance puisse participer aux travaux relatifs à la municipalisation avec ses représentants syndicaux, est envoyée à l'unanimité au Conseil administratif afin que ce dernier y donne suite.

Divers objets sont pris en considération et envoyés dans les commissions concernées. Un vote immédiat intervient concernant l'octroi d'un crédit de 2100 francs en vue de l'achat de la parcelle 3605 A, feuille 47 (parc Chauvet-Lullin). Il est accepté à l'unanimité.

Les élus votent ensuite une délibération relative à l'indexation des indemnités versées au Conseil administratif (30 oui et une abstention). Elle stipule que ces indemnités sont indexées le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation du mois de novembre de l'année précédente. De plus, cette indexation est soumise à la condition suspensive de l'indexation des salaires du personnel communal pour l'année concernée.

Un postulat déposé par Denis Chiaradonna (S) propose de mandater le Conseil administratif afin qu'il présente aux élus un rapport sur la faisabilité et le

coût pour une diffusion en direct des séances plénières du Conseil municipal sur CANAL 29 et sur Internet. Après discussion, la prise en considération du projet de postulat est refusée par 15 non (L, R, ADG), 13 oui (S) et 3 abstentions.

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal

3 avril	2001	20h30
15 mai	2001	20h30
26 juin	2001	20h30



ARBO TECH

SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET
TAILLES DE FORMATIONS

BUTTY & CIE

10, chemin de Sales - 1214 Vernier
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41
fax 022 341 45 10

La séance est ouverte sous la présidence de Chantal Longchamp, vice-présidente. Jean-Pierre Zanatta prête serment en remplacement de Patrick Jeanbourquin (PDC), démissionnaire.

Le maire Christophe Iseli informe ensuite les élus du fait que la population verniolane a augmenté de 17 personnes en décembre 2000 pour atteindre le nombre de 29 241, soit le plus élevé qu'ait connu la commune.

La proposition de renvoyer le projet de délibération municipale intitulé «Modification du règlement du Conseil municipal (art. 41 et 42 – Annonce des résolutions)» à la commission des règlements est acceptée par 18 oui, 11 non et 1 abstention.

La délibération relative à l'acquisition de la parcelle 428 (chemin Du-Villard 5) est ensuite votée à l'unanimité. Il s'agit d'une dépense d'un million de francs effectuée afin que la commune maîtrise des terrains dans ce secteur en vue de la construction future de nouveaux équipements.

Soutien au droit de vote des étrangers

Une discussion débute ensuite à propos de la motion relative au «soutien de la loi constitutionnelle accordant le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants étrangers au niveau communal». Celle-ci est refusée par 15 non, 8 oui et 7 abstentions.

Le point suivant traite du même sujet. Chantal Longchamp (ADG) et Jean-Pierre Thorel (S) proposent la publication d'un numéro spécial d'Informations Vernier afin de sensibiliser la population à l'importance de la votation du 4 mars relative à l'acceptation ou non de l'octroi de ces droits aux étrangers établis ici depuis huit ans.

La droite y est opposée en arguant du fait qu'une telle publication serait illégale car relevant de la propagande électorale.

A gauche, les avis sont tout autre et l'on affirme qu'il s'agira de donner l'avis de l'ensemble des partis et non pas de diffuser une opinion unilatérale. La prise en considération de cette délibération, transformée en

suite en motion, est acceptée par 16 oui (y compris la voix de la Présidente qui a dû trancher) et 15 non. Puis la motion est acceptée dans la même proportion.

Tennis de Vernier

Autre longue discussion à propos des tennis de Vernier. Un crédit de 600 000 francs destiné à la couverture de deux terrains de tennis pour la pratique du tennis et du badminton alternativement est accepté par 27 oui et 3 abstentions. Ensuite de quoi, la prise en considération de la motion socialiste intitulée «Crédits pour la municipalisation et l'aménagement des tennis de Vernier» est refusée par 20 non et 9 oui.

Une dérogation au rapport des surfaces pour les parcelles 1700 et 3614 (chemin des Vidollets/route du Canada) est acceptée par 15 oui, 14 non et 1 abstention. Cette délibération demandait de donner un préavis défavorable à cette dérogation visant la réalisation de 43 villas.

Elle recommande aussi de demander au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de lui proposer un nouveau projet d'aménagement.

La proposition de classer la pétition contre le projet de construction de 21 villas au chemin Henri-de-Buren est acceptée à l'unanimité. Un crédit complémentaire de près de 20 000 francs est ensuite accepté à l'unanimité. Il concerne la réfection du bassin de l'école des Ranches.

Bâtiment de la sécurité

Un important vote suit. Une dépense de 3,85 millions destinée à la construction du tant attendu bâtiment de la sécurité de Vernier est votée à l'unanimité. C'est ainsi la fin d'un long feuilleton qui a vu plusieurs projets se succéder sans aboutir.

Relevons que le bâtiment en question permettra de regrouper dans un seul lieu l'ensemble des sapeurs-pompiers de Vernier ainsi que les sauveteurs auxiliaires et les samaritains. Rappelons que ce projet a été développé suite à l'abandon du projet

prévu initialement dans les locaux de Sauvin-Schmidt. Le bâtiment en question sera implanté sur la partie nord du terrain communal abritant le Centre d'entretien de la voirie. Il bénéficiera d'une installation de chauffage au bois.

Un crédit complémentaire d'environ 115 000 francs, relatif à la réalisation de deux classes de type «Batiflex» à l'école d'Avanchet-Jura, est accepté par 29 oui et 1 abstention.

Puis un crédit de 1,19 million pour l'achat de quatre classes du même type est voté par 29 oui et 1 abstention. Elles serviront dans le cadre des travaux de réhabilitation des écoles du Lignon. Enfin, quatre autres classes seront achetées pour un montant de 1,28 million pour répondre à la croissance des effectifs scolaires à Balaxert.

Otto Caduff propose alors de renvoyer les autres points à l'ordre du jour à une séance fixée au samedi 10 février. Il est suivi par une grande majorité des élus.

S.G.



**Le bon conseil
du bpa**

Circuler à vélo par temps de pluie

Quand il pleut, la vision de l'automobiliste est parfois fortement entravée. Vous devriez d'autant plus, en tant que cycliste, veiller à ce que vous soyez bien perceptible.

Portez une protection contre la pluie pour cyclistes avec bandes retroréfléchissantes.

En cas de pluie, la roulette en caoutchouc adhère souvent mal à la dynamo et ne produit plus de lumière ou une lumière insuffisante. Si c'est le cas, ayez la prudence de descendre de votre vélo et de poursuivre la route à pied !

Le bpa vous recommande de vous procurer un système d'éclairage alimenté par pile. Pour les propriétaires de VTT, c'est également une acquisition utile.

Conseil municipal - séance du 10 février 2001

Présidée par Chantal Longchamp, cette séance s'ouvre avec dix élus excusés. La vice-présidente donne lecture d'une lettre de démission de Christiane Schaller, à la fois de son poste de présidente du Conseil municipal et également en tant qu'élue. Elle motive son geste par «l'attitude du chef de groupe socialiste» qui lui aurait rendu la tâche de plus en plus difficile.

L'ordre du jour prévoit l'adoption d'une modification du règlement du Conseil municipal. Elle concerne la définition des questions écrites et orales, ainsi que la façon de gérer les questions orales. Cette délibération est acceptée par 14 oui, 7 non et une abstention.

Une motion, présentée par Christophe Dulex (PDC) et Yves Magnin (PDC), intitulée «Un Municipal moderne», est envoyée pour étude en

commission. Elle invite le Conseil administratif à présenter une délibération administrative concernant l'informatisation des données de la commune utiles aux conseillers municipaux et la consultation à distance de celles-ci.

Ensuite, une résolution socialiste demandant une dotation plus importante en crédits et en personnel de la Fédération des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) est votée à l'unanimité. Elle charge le Conseil administratif de prier le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond de «faire en sorte que les crédits alloués à la FSASD, dans le cadre du budget 2001, soient entièrement attribués, et qu'ils se traduisent, dans un délai raisonnable, par des postes de travail sur le terrain».

La seconde invite prévoit de «solliciter le Département de l'action sociale

et de la santé pour que, au vu de la situation particulière de Vernier, une dotation plus importante en personnel et en moyens, puisse être prévue».

Une résolution intitulée «soutien à la loi constitutionnelle accordant le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants étrangers au niveau communal» est ensuite prise en considération par 10 oui, 9 non et 3 abstentions (ADG), à l'appel nominal. Elle est ensuite refusée à l'appel nominal par 11 non, 10 oui et 1 abstention.

Répondant à une interpellation de Myriam Martenet (E), Gabrielle Falquet indique que la carte Gigogne pour familles nombreuses entrera aussi en service sur Vernier, «mais, qu'étant donné la forte demande, la mise en place est un peu plus longue que prévue».

S.G.

Conseil municipal - séance du 6 mars 2001

Présidée par la vice-présidente, Chantal Longchamp, la séance début avec la lecture de l'échange de courriers intervenus entre le Bureau du Conseil municipal et Jean-Pierre Thorel.

L'ordre du jour prévoit ensuite la nomination du (de la) Président (e) du Conseil municipal en remplacement de Christiane Schaller, démissionnaire. Le chef du groupe socialiste, Jean-Pierre Thorel, refuse de proposer un candidat pour ce poste. Il précise cependant que l'un des leur est prêt à devenir membre du Bureau. De facto, l'élection ne peut intervenir. Le Bureau fonctionnera tel quel jusqu'à fin mai, date des prochaines désignations.

Une délibération de Denis Chiaradonna (S) propose de «créer une commission ad hoc ayant pour mandat de présenter un rapport global sur l'information à la population en tenant compte notamment des propositions formulées par les considérants dans les domaines de l'écrit,

de l'image et de l'oral en y intégrant Internet». Il est prévu que le rapport soit rendu «au plus tard dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision».

Sa prise en considération est acceptée par 22 oui (S, ADG, E, 2L, 2R), 6 non (3R, 1PDC, 2L) et 2 abstentions (PDC, L). Il s'agira entre autres d'étudier la faisabilité et le coût pour une diffusion en direct sur Canal 29 des séances du Conseil municipal ; et d'étudier si il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal pour que le public puisse poser des questions au Conseil administratif ou au Conseil municipal.

Quatre projets de délibérations du Conseil administratif sont ensuite envoyés dans diverses commissions pour discussions. Il s'agit de l'octroi d'un droit de superficie en faveur de l'école allemande sur les parcelles 982 et 983, situées au chemin Champ-Claude ; d'un crédit de 3,3 millions de

francs pour des mesures de sécurité et d'aménagements des places de jeux ; d'une modification du statut du personnel afin d'intégrer le personnel de la petite enfance ; et enfin, d'un crédit de 400 000 francs pour assurer la stabilisation du bâtiment du Vieux-Lignon.

Pas de prix en euros

Denis Chiaradonna (S) a présenté une motion invitant le Conseil administratif à «rajouter dans tous les documents destinés à être publics (sans les actes officiels) et les listes de prix des diverses prestations communales la contre-valeur en euro entre parenthèse ; à étaler dans le temps le passage au double affichage dans les documents mentionnés ci-dessus, mais au plus tard pour le 1er juillet 2002». Au vote, seuls les groupes socialistes et écologistes étaient favorables à cette motion, laquelle a donc été refusée.

La prise en considération d'une motion, transformée en postulat, des radicaux Josette Monnier et Ernest Greiner, visant à obtenir la rénovation de la buvette de la salle des Fêtes du Lignon a par contre été acceptée.

Enfin, la prise en considération d'une résolution relative à la modification du régime des zones et plan localisé de quartier au lieu-dit «Le Signal» a été approuvée à l'unanimité.

Deux interpellations ont suivi : l'une de Mme Righenzi (S) sur le démantèlement de la Poste, l'autre sur l'aéroport et les communes riveraines de Pierre Ronget (L).

S.G.

BROCANTE LA RENFILE

Nous récupérons tous vos objets en bon état : meubles, vêtements, livres, jouets, vaisselle, bibelots, etc.

Ch. de la Renfile, 1214 Vernier
Bus 6, arrêt Renfile, tél. 341 13 02

Ouvert mardi, mercredi, vendredi de 13 h 30 à 17 h.
Jeudi de 10 h à 18 h. Samedi de 10 h à 17 h.



un des services du **CENTRE SOCIAL PROTESTANT**



Le logo personnalisé du service de récupération et de traitement des déchets, que nous vous avons déjà présenté, est désormais visible sur les panneaux communaux, les transports publics verniolans ainsi que sur les camions de Sauvin-Schmidt.

Cette publicité passe également dans les cinémas de Balexert ainsi qu'à la télévision locale Canal 29.

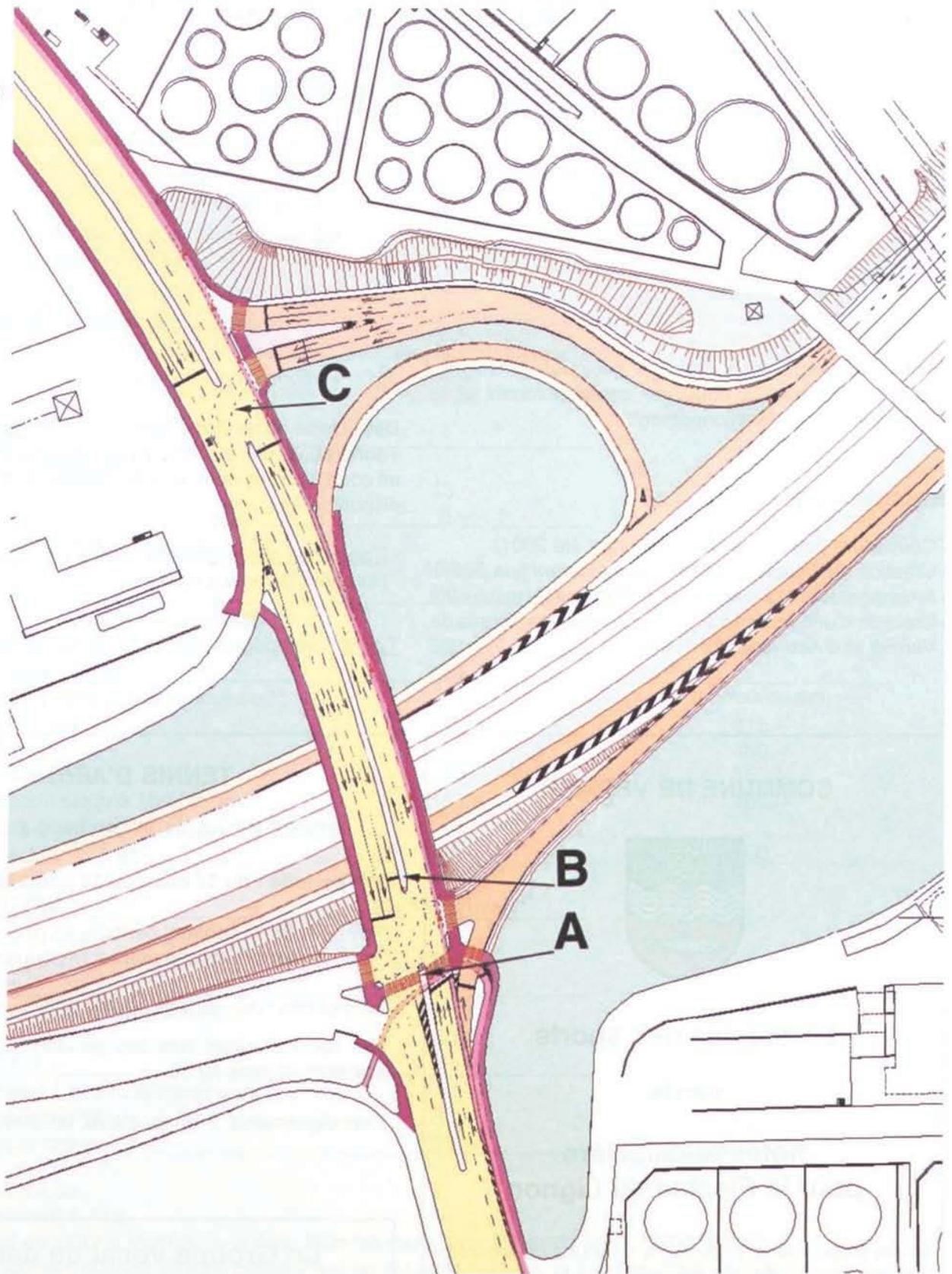
Elle apparaît aussi dans chaque allée d'immeuble, indiquant aux habitants l'emplacement des conteneurs et ce qu'ils peuvent y déposer.

Nous profitons de cette occasion pour remercier vivement la maison Sauvin-Schmidt qui a accepté la pose du panneau publicitaire gratuitement pendant une année.



INFO CIRCULATION - TRAVAUX

Service du génie civil RRu/ms



La mise en service des nouvelles bretelles d'accès et débouchés de l'autoroute sur le territoire communal est prévue pour le courant de l'été prochain.

Dans l'intervalle, certains travaux d'adaptation devront être effectués sur de la route de Vernier, à savoir :

- A** Aménagement du carrefour pour permettre, notamment, un nouvel accès à l'autoroute en direction de Lausanne, avec de nouveaux portiques appropriés.
- B** Travaux d'assainissement de l'ouvrage et modification de la tête de la berme centrale
- C** Suppression partielle de la berme centrale autorisant les débouchés de l'autoroute en direction de Châtelaine et de la route du Nant d'avril, avec des portiques adaptés à la nouvelle configuration

Bien que toutes les mesures aient été prises pour assurer au maximum la fluidité du trafic durant ces travaux, nous vous remercions de patienter encore quelques temps, avant que cette artère cantonale retrouve son gabarit définitif.

Municipalisation des Tennis de Vernier

Dans sa séance du 30 janvier 2001, le Conseil Municipal a voté la municipalisation des Tennis de Vernier et ouvert un crédit au Conseil Administratif destiné à les dynamiser et à les diversifier. Les installations seront gérées par la Commune de Vernier dès le 31 mars 2001.

Toutes les activités du club sont maintenues : école de tennis (organisation et planification) - tournois - interclubs - entraînements.

Un contrat de prestation sera établi avec la commune.

Ci-dessous, nous vous donnons quelques renseignements concernant les nouveaux aménagements et le nouveau mode de fonctionnement.

Aménagements

- Couverture des courts 5 et 6 (*courant été 2001*)
- Création de 4 courts de badminton (*courant juin 2001*)
- Aménagement d'une réception à l'intérieur du restaurant
- Création d'une liaison informatique entre les Tennis de Vernier et d'Aïre (*courant 2001*)

Fonctionnement

- La nouvelle réception sera ouverte 7 jours sur 7, de 9h à 22h.

services à la clientèle :

- ◆ réservation s/place ou par téléphone, possible de semaine en semaine
- ◆ vente d'abonnements
- ◆ encaissement : les locations et les abonnements se paient au comptant
- ◆ informations diverses

Dès la mise en service de la liaison informatique entre les Tennis de Vernier et d'Aïre, il y aura possibilité de réserver un court à un des deux endroits indifféremment, selon les disponibilités.

- L'ancienne réception sera utilisée par le secrétariat du club pour gérer ses activités.

Tarifs : voir page suivante

COMMUNE DE VERNIER



Le Service des sports

cherche

hôtesse-caissière pour la Piscine du Lignon

bonne présentation, capable de tenir une caisse informatisée et habituée aux contacts avec le public.

Horaire : env. 20,25 heures / semaine,
comprend 1 week-end sur 2

Période : du 12 mai au 9 septembre 2001

Envoyer lettre manuscrite et curriculum vitae à :

Commune de Vernier, Service des sports,
30, route du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon
Tél. 022/796.62.96 (le matin de 7h30 à 12h).

TENNIS D'AIRE

ECOLE DE BADMINTON (de 9 à 18 ans)

2^{ème} période : du 14 mars au 20 juin 2001

Prix : Fr. 56.— / enfant/ période
(paiement au comptant à l'inscription)

Inscriptions : depuis le 26 février 2001

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Renseignements : Tennis d'Aïre, tel. 796.21.98

Le Groupe vocal de dames du Lignon

serait heureux de recevoir de nouvelles chanteuses.
Magnifique répertoire, soprano et alti.

**Répétitions tous les mardis
de 16h à 17h30, au club des aînés,
53, avenue du Lignon, 12^e étage.**

S'adresser auprès de la directrice,
Marie-Julie Blanchard, tél. 797 32 21.

TENNIS de Vernier et d'Aire

Tarifs et conditions ETE 2001 (31.03.2001 - 26.10.2001)

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													
Samedi													
Dimanche													

Heures creuses
 Heures pleines

TENNIS

Location 1 hre/court

Tarif normal	13.--
Tarif réduit	8.--

Abonnement 11 x 1 hre/court

Tarif normal	130.--
Tarif réduit	80.--

Abonnement 1 hre fixe/sem/court*

Tarif heure pleine	360.--
Tarif heure creuse	310.--

Abonnement personnel (avec photo) **

		(membre du club)
Simple senior	340.--	315.--
Couple	505.--	480.--
Rentier AVS-AI	180.--	155.--
Adolescent jusqu'à 18 ans	130.--	105.--
Etudiant, apprenti		
Enfant jusqu'à 15 ans	85.--	60.--

BADMINTON

Courts couverts

Location 1 hre/court

Tarif normal	10.--
Tarif réduit	8.--

Abonnement 11 x 1 hre/court

Tarif normal	100.--
Tarif réduit	80.--

Abonnement 1 hre fixe/sem/court *

Tarif heure pleine	280.--
Tarif heure creuse	230.--

TVA 7.6% incluse

* Uniquement à Aire

** Permet de jouer à Vernier ou à Aire, tous les jours 1 ou 2 heures selon disponibilités. Les 2 joueurs doivent être en possession de cet abonnement. Si l'un des deux joueurs ne le possède pas, il s'acquitte du tarif réduit de Fr. 8.--. Pour les membres du Tennis Club de Vernier, réduction sur l'abonnement personnel.

- Tarif réduit : enfants, adolescents jusqu'à 18 ans, AVS-AI, apprentis, étudiants (Les chômeurs bénéficient du tarif réduit uniquement sur les locations à l'heure)

Pour tous renseignements et/ou inscriptions

- Service des sports (022 / 796.62.96 - lu-ve 7h30 - 11h45)
- Tennis de Vernier (022 / 341.25.15 - tous les jours 9h - 22h)
- Tennis d'Aire (022 / 796.21.98 - tous les jours 9h - 22h)

La revitalisation du bois de la Grille a commencé !

Depuis de nombreuses années la commune de Vernier s'intéresse à la sauvegarde du bois de la Grille.

La première étape de cette protection passant indéniablement par l'achat d'une grande parcelle en main de propriétaires privés, la commune acquit ce terrain d'environ 100'000 m² au printemps 2000.

L'automne dernier, la commune a mandaté le Bureau de Travaux et d'Etudes en Environnement – BTEE pour l'organisation et la coordination des premiers travaux de remise en état ainsi que pour l'élaboration d'un plan de gestion du site.

Un groupe de travail a également été constitué, rassemblant différents spécialistes. En plus des représentants du mandataire et de la commune, adhèrent à ce groupe le Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), le Jardin Botanique et Pro-Natura Genève.

Plan de gestion :

Afin de gérer au mieux ce milieu naturel sensible et éviter l'embuissonnement de ces vingt dernières années, il est important de procéder à des choix de gestion pour maintenir ou favoriser certaines espèces faunistiques ou botaniques.

Ce plan de gestion débute par un état des lieux répertoriant la faune et la flore présentes. Une évaluation et la définition des vocations du site permettront de déterminer les grandes lignes de la gestion et de préciser les interventions nécessaires.

Un suivi du site et un contrôle des interventions permettront d'ajuster ledit plan de gestion. Cet important travail est réalisable grâce aux soutiens scientifique et financier du SFPNP.



Arrivée de la ligne avec vue sur le chariot porteur

Travaux de revitalisation :

Les premiers travaux de revitalisation du Bois de la Grille ont débuté ce mois. Ils consistent notamment en un nettoyage général du bois dont le sol est jonché de débris tels que ferraille, plastique, bouteilles, etc.

Des constructions métalliques et en béton, érigées en bordure de forêt, seront démolies par la protection civile verniolane, lors d'un cours qui aura lieu au début de cet été.

Afin de permettre la régénération de la forêt, des travaux forestiers seront entrepris ces prochaines années, comprenant entre autres le traitement des lisières. Une réorganisation des cheminements et la mise en place d'une signalisation sont également prévues.

Par ailleurs, la présence de cendres empêchant le développement de la végétation, les différents foyers créés sur des aires de pique-nique sauvages seront démontés et à l'avenir les feux seront strictement interdits.

L'essentiel des travaux portera sur le débroussaillage et la reconstitution des prairies maigres. Ainsi, par ces

interventions, les prairies et les pinèdes joueront à nouveau leur rôle biologique et recréeront une certaine biodiversité dans le site.

Rappelons que le Conservatoire et le Jardin Botanique portent depuis longtemps un intérêt particulier au Bois de la Grille car il s'agit là d'un milieu botanique des plus intéressants, riche en espèces, notamment en certaines orchidées.

D'ailleurs, en 1985, ce service dressait un inventaire de la végétation naturelle et semi-naturelle de la zone du Bois de la Grille, mentionnant à cette époque déjà qu'environ 64 % de la superficie des prés maigres dudit bois étaient partiellement ou totalement embroussaillés. Durant les quinze dernières années, cette situation a encore progressé.

Outre les travaux de nettoyage, l'abatage et le débroussaillage ont également débuté ce mois en collaboration avec le Service des forêts. En l'espace de trois jours, les bûcherons ont placé un câble permettant d'évacuer les buissons et les arbres hors du site sans piétiner le sol. Ces troncs et ces branches ont ensuite été broyés à l'extérieur des milieux sensibles.

Afin d'éviter une repousse trop rapide de buissons tels que l'épine noire, une dévitalisation sera effectuée. Il s'agira d'appliquer un produit au pinceau, sur chaque coupe.

Lors de ces premiers travaux, l'un des prés maigres a déjà retrouvé sa surface initiale. D'autres interventions de ce type auront lieu chaque hiver, durant les huit prochaines années.

Les travaux d'entretien de même que différents éléments importants, tel le contrôle du comportement des promeneurs seront définis dans le plan de gestion.

Il sera indispensable, pour que le Bois de la Grille retrouve son rôle biologique, que les visiteurs se conforment au règlement communal du site, lequel sera assorti d'une signalisation adéquate installée dans tout le périmètre. Il faut en effet savoir que le piétinement intensif de certaines zones est susceptible de provoquer la



Mise en ballots des branches pour évacuation

disparition d'une espèce végétale rare.

La commune de Vernier remercie d'ores et déjà la population du soutien qu'elle apportera à ce projet environnemental ambitieux en respectant les

recommandations mises en place.

La réhabilitation de ce milieu naturel ne pourra se faire que si les promeneurs respectent ce site merveilleux.

BTEE, Y. Barzaghi

INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE DE VERNIER

Demande d'inscription pour l'année scolaire 2001-2002

Dès la rentrée scolaire du mois de septembre 2001, les institutions de la petite enfance suivantes seront gérées par la commune de Vernier

Jardins d'enfants : Trèfle-Avanchet, Trèfle-Libellules, Trèfle-Vernier,
Casse-noisette
Crèche à temps partiel : Pop-corn
Crèches : Crèche des Avanchets, Pamplémousse.

Pour la crèche des Avanchets et Pamplémousse, il n'y a pas malheureusement pas de nouvelles places ouvertes.

Par contre, pour les autres institutions (les 3 Trèfles, Casse-noisette et Pop-corn), les inscriptions auront lieu directement **sur place** le

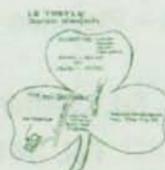
vendredi 27 avril 2001 de 18h30 à 20h

et le **samedi 28 avril 2001 de 10h à 12h.**

Les nouveaux tarifs sont d'ores et déjà affichés dans ces institutions.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez téléphoner au service de la petite enfance n° 306.06.86.

CASSE-NOISETTE
petite enfance





Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95
33

**MENUISERIE ● CHARPENTE
ESCALIERS ● COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

G. SCRIGNARI - G. PAVAN

CHAUFFAGE - ENTRETIEN

8, chemin Nicolas-Bogueret
1219 Aire

Tél. 795 75 50
Fax 795 75 60

MARTIN Antonio

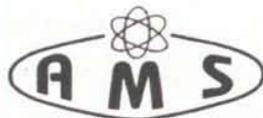
Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Pas de frais de déplacement aux
habitants de la commune

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41



022 780 15 95

Internet & ISDN

La solution à vos problèmes
de ligne occupée

Représentant **swisscom**



Givaudan[®]

Avec vous à Vernier!



Givaudan Vernier SA • 5 chemin de la Parfumerie • 1214 Vernier
Tel: 022 780 9111 • Fax: 022 780 9150 • www.givaudan.com

Pharmacie de Vernier

J.-J. Schenkel, pharmacien

- fermé lundi matin
- ouvert jeudi après-midi



184, route de Vernier

☎ 341 05 21

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022/341 08 43
Fax 022/341 67 72
Natel 079/203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier:
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

Réseau solidarité Aïre-Le Lignon

Vous avez envie d'offrir ou de demander un service ?

Sachez qu'il existe actuellement un réseau de solidarité pour faire survivre un esprit de quartier, se rencontrer, parler, s'entraider, échanger des services.

Par exemple :

- votre enfant est malade et vous devez aller travailler ;
- vous ne pouvez pas, occasionnellement, amener votre enfant à l'école ;
- vous souhaitez connaître d'autres parents ;
- vous aimeriez obtenir une aide pour les devoirs de vos enfants ;
- vous devez faire face à l'imprévu ;
- vous souffrez de solitude, vous rentrez de l'hôpital ;
- vous avez besoin d'un appui pour faire vos courses ;
- vous avez besoin, à l'occasion, de traductions en albanais, allemand, espagnol, turc, etc.

ou bien :

vous pouvez tout simplement offrir un peu de votre temps. Alors ce réseau d'entraide et de partage peut vous intéresser.

Le réseau est un espace pour faciliter les contacts au niveau individuel ou au niveau plus collectif. Aussi, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Ces dépannages ponctuels sont gratuits et ouverts à toute la population.

En aucun cas, on ne se substitue aux services officiels.

Si vous êtes intéressés par ce réseau d'entraide, nous sommes à la recherche de bénévoles. Prenez contact avec nous.

Mme Nadja TABANI, tél. 797 00 27.

Boutique 2000 du déjà porté

Entièrement remise à neuf

Place du Lignon
(Derrière l'église catholique du Lignon)

Vente et achat de vêtements, déjà portés,
en excellent état et à très bas prix,
pour enfants et femmes.

Tous les lundis de 14h à 17h,
1^{er} lundi du mois de 14h à 19h,
sauf vacances scolaires et jours fériés.

Tél. 796 59 12.

FÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE

LIEUX ET DATES DES INSCRIPTIONS
dans les Centres d'Enseignement

ANNÉE SCOLAIRE 2001-2002

**Le Conservatoire Populaire de Musique (CPM)
L'Institut Jaques-Dalcroze (IJD)
vous invitent à inscrire vos enfants**

VERNIER

CPM Inscriptions le lundi 30 avril 2001
de 16h à 18h45
Ecole de Vernier-Place - Salle des Maîtres

LE LIGNON

CPM Inscriptions le lundi 30 avril 2001
de 16h à 18h45
Ecole du Lignon - montée A
2^{ème} étage - Salle A3

IJD Inscriptions le mardi 8 mai 2001
de 16h15 à 19h
Ecole du Lignon III - Salle de rythmique I

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Des remboursements partiels peuvent être octroyés
par le Service des allocations d'études et d'apprentissage
(Tél. 022 909 68 20).

37^e Kermesse Saint-Pie X 30, 31 mars et 1^{er} avril 2001

Vendredi 30 mars 2001

18h Ouverture de la kermesse, de ses stands & bars
19h Repas divers
20h30 Animation musicale avec l'orchestre « ARPEGE »

Samedi 31 mars 2001

Dès 8h Grand marché & son café croissant
15h Ouverture des stands
19h Repas divers
20h30 Concert de jazz avec l'orchestre
« BENNY GOODIES »

Dimanche 1^{er} avril 2001

10h30 Grande messe animée par la chorale
« LES ARMAILLIS DE LA GRUYERE » sous la
direction de M. Michel CORPATAUX
11h15 Ouverture des stands. Apéritif musical avec la
chorale « LES ARMAILLIS DE LA GRUYERE »
12h30 Grand Repas
18h Clôture de la fête

VERNIER EN FÊTE SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 MAI 2001

G.P. VTT DEMIERRE « ROULER POUR AIDER »

Le samedi 5 mai, comme chaque année, amis coureurs et spectateurs sont invités à participer à la course populaire de VTT, première manche du Championnat genevois.

Les organisateurs vous espèrent nombreux car, cette année, vous aurez l'occasion de soutenir l'Association européenne contre les leucodystrophies (ELA), en parrainant un coureur ou en offrant un don.

Jeunes et moins jeunes trouveront de quoi satisfaire leur élan sportif, puisque différentes catégories de course sont organisées et, comme à l'accoutumée, grâce à de généreux sponsors, une superbe palette de prix récompensera les meilleurs, les plus assidus et les plus chanceux.



Pour tout renseignement complémentaire :
Vélos Demierre, rue du Village 49, 1214 Vernier Tél. 341 64 44

Ramassages ménagers

DÉCHETS ENCOMBRANTS

mardi 3 avril 2001

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES

jeudi 5 avril 2001

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention :

Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc., doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette « recyclable » disponible à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Pour tous renseignements :
Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

Petites annonces

à votre service gratuitement

Transmettez-nous vos annonces par fax au 306 06 93 ou par téléphone au 306 06 19.

A vendre

1 table en chêne, 149/79cm, avec 2 rallonges de 79/34,5 cm + 4 chaises en chêne, placets en tissu. Prix à discuter. Tél. 796 84 47, le soir.

2 fauteuils bascule en bois, Fr. 60.-. Tél. 796 07 00, 20h-21h, lun-ven.

Enseignement

Anglais intensif/efficacité, par professeur expérimenté, cours privés tous niveaux. Mr Richard, tél. 796 41 52.

Cours de dessin, peinture, aquarelle, dessin académique. Tél. 340 44 66.

A louer

A louer sur la commune belle salle de 200 m² avec cuisine et vestiaire pour cours et animations pour enfants (soirées contes, anniversaires, etc.), la journée ou le soir, ainsi que le week-end, avec possibilité de parking. Tél. 345 12 51.

Cherche à acheter

Cherche à acheter terrain 800 m² ou maison, au Lignon ou à Aïre. Tél. 796 46 87.

Souhait

Je souhaite assister à une des prochaines séances du Conseil municipal. Etant donné qu'actuellement la distance est dissuasive, j'aurais souhaité qu'elles se tiennent en alternance dans les différents quartiers de la commune : Vernier, Châtelaine, Avanchet, Les Libellules, Le Lignon.
David Viry, tél. 796 41 33.

LE MAZOUT.
OÙ? QUAND? COMBIEN?
UN COUP DE FIL SUFFIT!

**CRIVELLI &
TRABOLD SA**

☎ **344 22 42**

RUE DES DÉLICES 12BIS
1203 GENÈVE
FAX 344 37 26

**SE CHAUFFER AU MAZOUT,
LA BONNE DÉCISION.**

Te reconnais-tu ?



Si oui, dis à tes parents de nous contacter au no 341 39 17 jusqu'au 12 avril 2001. Tu recevras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV.



Les samaritains de Vernier organisent un

cours de samaritains

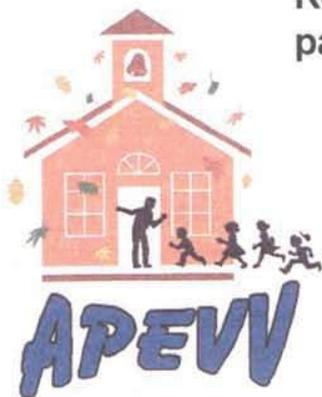
Le cours traitera les sujets suivants :

Comportement en cas d'urgence
Alerter correctement
Plaies cutanées
Chutes dans la vie quotidienne
Blessures sportives, fractures
Troubles cardio-vasculaires
Famille, maladies quotidiennes

**Les 23, 26 et 30 avril,
3, 7, 10, 14, 17 mai 2001
de 20h à 22h
à l'Ecole de Balexert**

Informations et inscriptions au
827 37 57.

Renaissance de l'association des parents d'élèves de Vernier-village



Ca y est !! Grâce à vous, à votre soutien, l'association des parents d'élèves de Vernier-Village va pouvoir renaître.

En effet, depuis peu, un petit groupe de parents s'est formé afin de redonner vie à cette association.

C'est plus de 14 personnes qui se sont inscrites pour former un comité lors de la réunion du 28 novembre dernier. Nous allons donc régulièrement vous tenir au courant des progressions, des objectifs de l'association et des dossiers que nous comptons traiter comme la sécurité aux abords de nos écoles, la rénovation scolaire, participer aux festivités scolaires, etc.

Notre association regroupera les écoles de Vernier-Place, Vernier-Village, Ranches I et II ainsi que Poussy puisque notre commune est vaste et que d'autres associations ont déjà pris en charge leurs écoles de quartier.

Cette nouvelle année 2001 qui s'offre à nous sera, pour le « futur comité », l'occasion de se connaître, d'échanger des idées et de vous écouter.

Vous allez prochainement recevoir par l'intermédiaire des enseignants, un bulletin d'inscription que vous voudrez bien compléter si vous désirez être membres de l'APEVV.

Concernant la cotisation, son montant sera fixé en Assemblée Générale qui se déroulera après la rentrée scolaire.

Si vous avez des questions, des incertitudes, des idées, nous serons heureux de vous lire ou de vous entendre. Une boîte aux lettres APE va être entreposée dans chaque école du village avec le nom des membres du comité délégués à cette école. N'hésitez pas à nous transmettre des informations à discuter en comité ou à nous téléphoner si vous désirez de plus amples informations.

Encore un grand merci pour votre soutien et longue vie à la nouvelle APEVV.

Pour le comité : Cornut Pascale (341.71.41) Ruffieux Sébastien (341.45.05)

Association des parents d'élèves de Vernier-Village
Case postale 404 – 1214 Vernier

La MACAV



jusqu'au 7 avril 2001

**GEORGES-ALBERT
SCHÜPBACH**

«DIT CHÜPI»

TABLEAUX

Le Conservatoire populaire de musique

vous convie à son

AUDITION ANNUELLE

des classes de solfège et
d'instruments aux Avanchets

mardi 10 avril 2001 à 19h30

à la salle de spectacles de
l'école d'Avanchet-Salève.

Entrée libre

Echos des clubs d'aînés

Le club du Lignon, un club parmi les pionniers à Genève !

En automne 1966, quelques aînés venant de Carouge, qui avaient eu l'occasion de se rencontrer et de sympathiser à Gryon dans un chalet de vacances de l'Hospice Général*, décidèrent de se revoir régulièrement et d'organiser ensemble leurs loisirs. Ils en parlèrent si bien autour d'eux qu'ils parvinrent à obtenir des appuis : des locaux leur furent mis à disposition au Centre médico-social de leur commune. Le premier club d'aînés genevois était né !

Le service des personnes âgées de l'Hospice Général décida de poursuivre l'expérience qu'il trouvait riche et intéressante et de favoriser, en collaboration avec la ville et certaines communes genevoises, la création de nouveaux clubs. Ainsi naquit le club des Pâquis, puis... celui du Lignon ! Le club du Lignon s'installa solidement dans les immeubles du quartier, ceux réservés aux personnes âgées : au N° 60 dans un premier temps, puis au N° 53.

Bientôt le phénomène fit boule de neige, une formidable dynamique s'empara des aînés. On vit apparaître de nouveaux clubs un peu partout sur le territoire genevois : Onex, Libellules, Jonction, Asters, Plainpalais, etc.

Le mercredi 20 mai 1998, sous la présidence de la très regrettée Madame L'Haire, le club du Lignon fêtait son 30^e anniversaire. Aujourd'hui, riche d'une centaine de membres, il organise la majorité de ses animations dans ses très beaux et vastes locaux.

Alors si vous habitez le quartier, n'hésitez pas à pousser la porte du N° 53 et à prendre l'ascenseur. Il vous faudra monter tout en haut, jusqu'au 12^e étage. L'enjeu en vaut la peine, vous ne serez pas déçus : la vue est magnifique et l'accueil chaleureux !

Le comité du club du Lignon fonctionne aujourd'hui en collégiale, il se

réunit chaque mois pour organiser les animations du club et établir le programme.

Avec le souci d'entretenir de bonnes relations avec sa commune ainsi qu'avec la Fédération des clubs d'aînés, il œuvre à offrir à ses membres des animations variées (jeux, diaporamas, excursions en car, repas au CAD ou au Bois-des-Frères, etc.), qui leur donne l'occasion de sortir d'une certaine solitude en entretenant des contacts amicaux avec d'autres aînés du quartier.

Aujourd'hui, le comité du club du Lignon serait heureux d'accueillir de nouvelles forces et spécialement un trésorier. Pourquoi pas vous ?

*Ce chalet dont le secrétariat est au CAD (Centre d'animation pour retraités, 22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy, tél. 300 01 20) existe toujours aujourd'hui, et porte le nom de « Florimont ».

Le club des aînés du Lignon a besoin de vous !

Si vous êtes retraité(e),
si vous habitez Le Lignon ou ses environs,
si vous avez un peu de temps à offrir,
alors n'hésitez pas,
venez nous rejoindre pour :

- ◆ nous aider à organiser les activités du club
- ◆ assurer la trésorerie

Nous serons heureux de vous accueillir !

Merci de téléphoner à Madame Raaflaub,
secrétaire du club, qui répondra à toutes vos questions.
Tél. 797 44 24.



Club des aînés d'Avanchet

Dir. collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaîne-Balexert

M. Francis Ballager
39, av. de Crozet
1219 Châtelaîne
Tél. 796 60 83
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

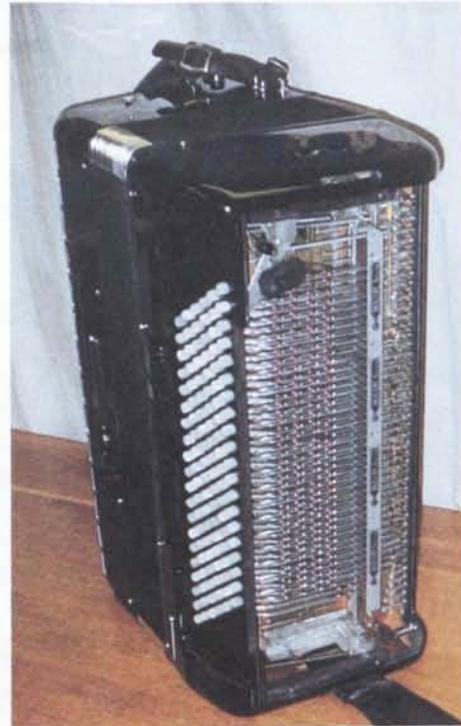
M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

Anatomie d'un accordéon ?

L'intérieur d'un accordéon est très compliqué et délicat. Vous pourrez le constater sur les quelques photos ci-dessous...



1.



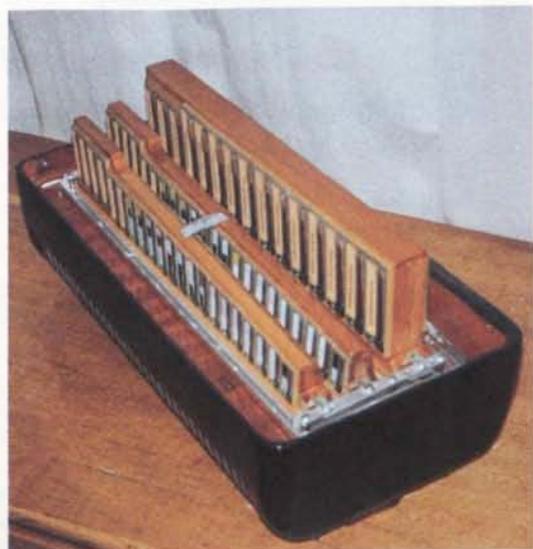
3.



2.



4.



5.

1. Il existe différentes grandeurs d'accordéon selon la taille du musicien.
2. Les clapets se soulèvent lorsqu'on pèse sur un bouton, amenant l'air sur la lame désirée.
3. Système de tringles des registres main gauche : un joli travail de réglage...
4. Vue sur les châssis portant les lames de la main droite.
5. Les plus grosses lames se trouvent à la main gauche (= les notes les plus graves). Les rectangles verticaux jaunes sont des cuirs qui forcent l'air à passer sur les lames.
On n'aime pas trop ouvrir un accordéon : la moindre poussière mal placée peut bloquer une lame ! Heureusement des spécialistes se chargent des réparations et autres accordages.

L'ALIBI

Maison du quartier de Vernier-Village

Ch. Champ-Claude 7 1214 Vernier
Tél. 022 341.04.08

**vous invite à participer à
leur assemblée générale qui aura lieu le**

Mardi 10 avril 2001 à 20 h 00

Au Club des Aînés

6, ch. Champ-Claude 1214 Vernier

*La maison du quartier de Vernier-Village, l'Alibi est ouverte
pour les jeunes de 10 à 15 ans*

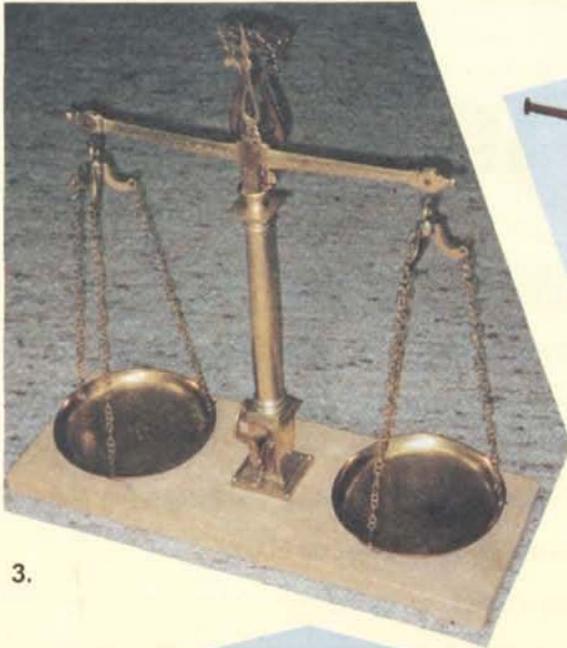
Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00 en accueil libre

*Mercredi, activités extérieures de 13h30 à 16h00,
puis accueil libre de 16h00 à 18h00.*

Elle propose aussi des sorties certains mercredi et samedi

Pour tous renseignements, contactez-nous

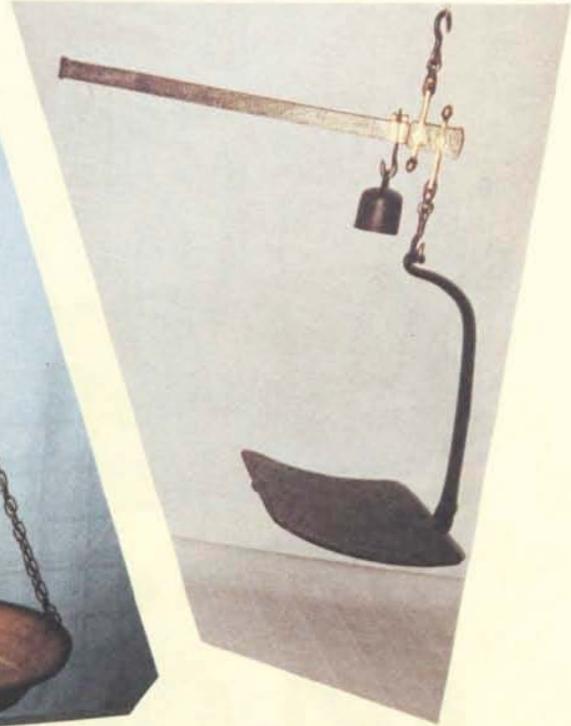
Le Collectionneur de Balances dont vous avez fait connaissance dans le numéro 2 de février 2001 nous a remis d'autres photographies que nous nous faisons un plaisir de vous présenter :



3.



2.



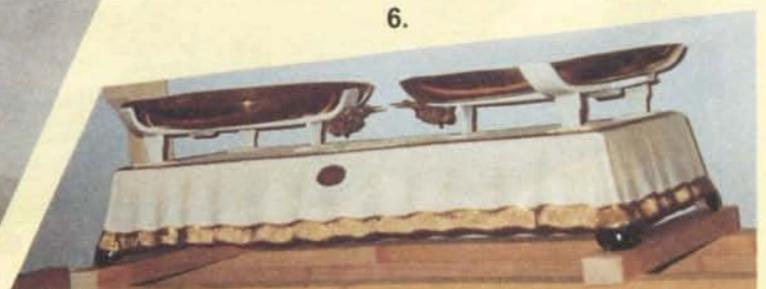
1.



4.

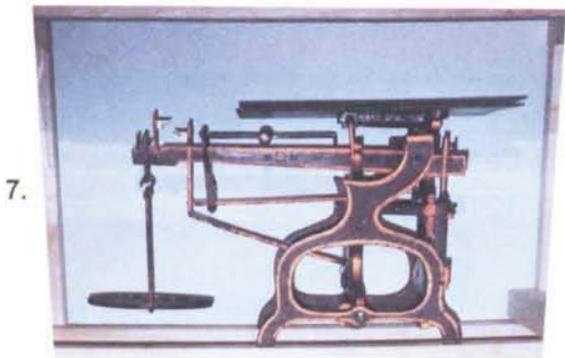


5.



6.

- 1- Balance romaine 50 kg provenant du Nord-vaudois.
- 2- Balance romaine 13,5 kg, Murano (Venise).
- 3- Balance à fléau sur potence. C'est une très belle pièce.
- 4- Pèse-bébé 15 kg.
- 5- Balances de ménage de 15, 10 et 20 kg ; cadrans en laiton et émaillés.
- 6- Système Béranger, fabriquée à Lyon, 10 kg. Bâti en forme de table avec nappe.



7.



8.



9.



10.



11.



12.

- 7- Vendue comme ancienne balance postale ; 50 kg.
- 8- Poids en laiton de 1 g à 5 kg. Poids chromés, de 1 g à 1 kg. Dans la petite boîte, de 10 mg jusqu'à 100 g.
- 9- Trébuchet avec tiroir pour les poids de 1 g à 100 g.
- 10- Poids marqués en livres de 500 g.
- 11- Peson d'une force de 50 kg.
- 12- Cette curieuse balance est en très mauvais état. Les poids très altérés semblent être en zinc, lestés intérieurement avec du plomb.
- 13- Balance de ménage, bâti en faïence sur armature métallique ; 10 kg.
- 14-15 Bâti émaillé qui porte les armoiries de la Ville de Paris dont l'emblème est un vaisseau. A chaque extrémité, une tête de bélier. On montre ici les armoiries émaillées d'un autre modèle.



13.

Un grand merci au CB qui a permis ce petit « reportage » au pays des balances.

Le Comité de l'AIVV.



14.



15.



On doit être vers 1943, devant la petite école du milieu du Village. Il y a des géraniums sur le rebord des fenêtres. Les garçons encadrent les petites filles : il ne faut pas en perdre une seule !

Pour le photographe, ils ont mis des tabliers propres. Ils sont sages comme des images. Ils attendent la fin du siècle pour se reconnaître...

Le Comité de l'AIVV

RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest

UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative. Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller plus loin.

Horaire de notre agence de Vernier :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 4 ¼ % net !

 022 – 753.91.91

Bibliothèques communales de Vernier

Pour lire dans toutes les langues (ou presque...),
nouvel arrivage de 500 livres
dans vos trois bibliothèques :

ENGLISH BOOKS

KNJIGE NA HRVATSKOM

LIBRI ITALIANI

LIBROS EN ESPAÑOL

DEUTSCHE BUCHER

LIVROS PORTUGES

LIBRA NE GJUHEN SHQIPE

Quelques titres parmi nos nouveautés en français :

Denis Marquet - Colère
Charles Baxter - Festin d'amour
Robert Ludlum - Opération Hadès
Ruth Rendell - Sans dommage apparent
Laurent Fontaine, Pascal Bataille - Adam avait-il un nombril

Jacques Briod - Soudain un train
José Luis de Vilallonga - Le sabre du Caudillo
Corrado Ruggeri - A table avec les cannibales, etc.

Nous vous rappelons que vous pouvez dorénavant emprunter à la bibliothèque d'Avanchet des
CD-ROM (abonnement à 30.- pour l'année, ou 5.- à l'unité).

Avanchet

Dans la galerie marchande
☎ 797.05.55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

Châtelaïne

Av. de Châtelaïne 83 A
☎ 797.16.82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier

Rue du Village 57-59
☎ 341.04.91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(Inscription et prêts gratuits)